

Compétences MPR 3^{ème} cycle. Objectifs généraux
Synthèse Delphi 1^{er} Round

- 1- Evaluer la situation clinique d'un patient incluant les aspects physiopathologiques, les facteurs de risque, les déficiences, les limitations d'activité et restrictions de participation.
- 2- Devant une situation clinique, déterminer le pronostic fonctionnel et les moyens de récupération, de compensation et d'adaptation
- 3- Annoncer un handicap, et apporter une information adaptée au patient et à ses proches
- 4- Elaborer un projet et conduire un programme thérapeutique de MPR incluant rééducation, réadaptation, réinsertion
- 5- Mettre en œuvre des moyens diagnostiques et d'évaluation instrumentaux ou non pour l'exploration des fonctions: locomotrice, posture et mouvement, activités physiques et adaptation à l'effort, pelvi-périnéale, cognitive et comportementale
- 6- Mettre en œuvre des moyens de prévention et de traitements pharmacologiques et non pharmacologiques: traitements physiques, thérapies cognitives et comportementales, reconditionnement à l'effort et aux activités sportives, médecine orthopédique et manuelle, infiltrations et blocs locorégionaux à visée fonctionnelle, traitements non chirurgicaux des déficiences sphinctériennes et génitales, appareillage et technologies du handicap, traitement de la douleur
- 7- Conduire un programme d'éducation thérapeutique destiné aux personnes en situation de handicap et à leur entourage
- 8- Communiquer avec les autres médecins prenant en charge le patient pour établir la continuité des informations et décisions de la phase aiguë au retour dans la communauté, et participer aux activités interdisciplinaires des filières de soins
- 9- Coordonner l'orientation vers les ressources, structures et filières sanitaires et médico-sociales adaptées au projet de vie de la personne en situation de handicap
- 10- Devant une situation clinique de handicap et de vulnérabilité, identifier et analyser les enjeux d'éthique médicale et de santé publique.
- 11- Dans la perspective de l'exercice professionnel, connaître l'organisation sanitaire et médico-sociale, le rôle des autorités et administrations compétentes pour les politiques de prévention ou de prise en charge des handicaps
- 12- Participer à la formation des médecins et des autres professionnels impliqués dans le champ du handicap
- 13- Mettre en place un plan personnel de formation, participer à des actions de recherche et suivre l'évolution des connaissances dans le domaine de la MPR